

Don de 1800 livres pour les les familles des défenseurs de la patrie, présenté par la commune et la société populaire de Mouzon (Ardennes) au nom d'un père de famille qui veut être inconnu, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don de 1800 livres pour les les familles des défenseurs de la patrie, présenté par la commune et la société populaire de Mouzon (Ardennes) au nom d'un père de famille qui veut être inconnu, lors de la séance du 6 pluviôse an II (25 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 642;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36870_t2_0642_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

55

La commune et la société populaire de Mouzon (1) font déposer sur le bureau, au nom d'un père de famille qui veut être inconnu, la somme de 1,800 liv., pour les veuves et orphelins des braves défenseurs de la liberté morts dans les combats. C'est la montagne, disent-elles, qui a préparé le bonheur de la République, en votant avec fermeté la mort du tyran : elles l'exhortent à continuer d'écraser, du haut de son sommet, tous ceux qui ne marchent pas d'un pas égal dans le sentier de la révolution (2).

Mention honorable.

[Mouzon, s.d.] (3)

« Législateurs,

La commune de Mouzon et la Sté populaire de cette ville nous ont députés vers vous pour vous remercier des salutaires décrets que chaque jour vous donnez à un peuple républicain. Les vrais Montagnards de ce département, malgré l'intrigue et l'insolence criminelle des fédéralistes qui veulent encore faire reparoître leurs têtes hideuses, savent se montrer fermes et chaque jour de décade, ils expliquent à leurs frères la Constitution républicaine qui fait tout leur bonheur.

Oui, citoyens représentants, les républicains n'ignorent pas que tous nos succès rapides sont dus au patriotisme et aux lumières de ceux qui composent aujourd'hui le Comité de Salut public de ce Comité qui au midi a renversé les sottes espérances des scélérats anglois, qui a fait chasser de notre territoire le barbare espagnol, qui a détruit la Vendée, qui au Rhin a déjoué les perfides manœuvres de ces infâmes contre-révolutionnaires qui n'auraient pas rougi de voir avec eux les féroces Autrichiens, et enfin au zèle infatigable de ce Comité qui nous prépare au nord et dans les Ardennes de nouvelles victoires dignes de l'attente d'un peuple libre qui combat contre des tyrans et des despotes.

Nous ne viendrons point, citoyens représentants, réclamer la sortie de ces contre-révolutionnaires qui enfermés jusqu'à la paix comme suspects osent se mettre au nombre des patriotes opprimés. Nous vous l'avouerons, nous voyons clairement que ces hommes qui depuis longtemps réclament avec tant d'empressement la sortie de leurs collaborateurs indignes sont ces signataires de pétitions en faveur du dernier des rois et contre vos mémorables travaux, ils n'ont point réussi, ils ont cherché à organiser un plan qui pût mieux les servir, ils ont imaginé le moyen de faire enfermer les plus chauds partisans de la liberté pour servir leur cause et prouver alors qu'ils étoient tous patriotes opprimés et qu'il falloit les faire sortir. Leurs complots ont encore une fois été déjoués et si quelques patriotes tels que Vassant et Lambert qui sont dans le dépt des Ardennes, se trouvent actuellement enfermés, forts de leur conscience, ils se reposent sur la justice du Comité de Sûreté générale et sur la vôtre.

(1) Ardennes.

(2) P.V., XXX, 133 et 231.

(3) C 291, pl. 930, p. 30.

Nous vous demandons aussi d'envoyer dans le département des Ardennes des représentants dignes de succéder à vos collègues Hentz et Bo dont la mémoire sera à jamais gravée dans le cœur de tous les patriotes.

C'est à toi Sainte-Montagne qui a préparé le bonheur de la République, en votant avec fermeté la mort du tyran que nous devons notre liberté. Continue à écraser du haut de ton sommet tous ceux qui ne marchent pas d'un pas égal dans le sentier de la révolution et sois assuré de trouver partout des républicains qui mourront plutôt que de laisser abattre ton ouvrage.

Citoyens représentants, veuillez agréer, d'un père de famille qui désire rester inconnu la somme de 1 800 l. dont est chargé mon collègue pour être employé aux secours des veuves et orphelins de nos braves défenseurs qui ont combattu pour la liberté. »

FICHET, N.M. DANCOUR.

56

BEFFROI, organe du comité de législation, propose d'autoriser la commune de Breteuil, département de Seine-et-Oise, à prélever sur ses habitants, en raison de leurs contributions mobilière et foncière, la somme de 14 400 liv. qui a été distribuée à dix-huit jeunes gens qui sont partis pour la frontière lors de la réquisition des trois cent mille hommes.

BOURDON (de l'Oise). La proposition qui vous est faite ne peut être admise sans modifications. Dans ces réquisitions, lorsque la loi l'a permis, les riches ont acheté des hommes pour remplacer leurs fils. Le pauvre a pris lui-même les armes et a été sur les frontières verser son sang pour la liberté : voulez-vous obliger ses parents à payer encore de leur bourse ? La contribution que doit imposer la commune de Breteuil ne doit tomber que sur les riches. Je demande donc que ceux-là soient seulement imposés qui paient une contribution foncière.

THIBAudeau. Je demande la question préalable sur le projet qui vous est présenté. Pourquoi les volontaires fournis par la commune de Breteuil recevraient-ils d'autre récompense que celle que la nation accorde à tous les défenseurs de la patrie ? Chaque soldat reçoit le salaire que la République donne ; point de privilège. Si vous accordez quelque chose à ceux-ci, tous auront le droit de réclamer la même faveur.

DELACROIX (d'Eure-et-Loir). Il n'y a pas ici de privilège : la commune de Breteuil a contracté des engagements envers les parents des défenseurs qu'elle a envoyés aux frontières, elle doit les tenir.

Le projet présenté par Beffroi est adopté avec l'amendement de Bourdon, en ces termes (1) :

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité des finances sur la pétition de la commune de Breteuil, tendant à obtenir l'autorisation nécessaire pour recouvrer une somme de 14,400 liv. promise à 18 défenseurs de la patrie lors du recrutement des 30 000

(1) Mon., XIX, 303.